

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CROTS

N° 06/2016

Séance du 25 février 2016

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation :

18 février 2016

L'an deux mil seize et le vingt cinq février à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CROTS, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GANDOIS, Maire.

Présents : GANDOIS Jean-Pierre, GARNIER Gérard, BONARDI Jean-Noël, GUIEU Jean-Daniel, EVIN Danièle, RAIMBAULT Lionel, BIBAUT Chantal, CERBELAUD Dominique, CEZANNE Marc, CHAUVET Carole, DUSSERRES Henri, MARGAILLAN Nadine, SIGNORET Bernard, SIGNORET David

Excusée : MONCOMBLE Amélie, procuration donnée à EVIN Danièle

Secrétaire de séance : EVIN Danièle

Objet de la délibération :

**Approbation de la
modification simplifiée n° 1
du Plan Local d'Urbanisme
du 18 juillet 2011**

- Vu la délibération n° 51/2015 en date du 22 octobre 2015 portant modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Crots du 18 juillet 2011 ;

- Considérant la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du 16 novembre au 15 décembre 2015, la consultation et les avis des Personnes Publiques Associées ainsi que les absences d'observations du public en résultant ;

- Considérant la synthèse desdits avis et observations ci-annexées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0**

- ✓ approuve la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme en vigueur,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à la publication, dans un journal d'annonces légales, d'un avis d'information.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre GANDOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500450-20160225-D06-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2016

Publication : 29/02/2016